



Direction de la Cohésion Sociale, de l'Emploi et de l'Habitat

Service émetteur : PLIE

Affaire suivie par : Maryline MARCHANDEAU

Tél : 03 85 97 00 70

Maryline.marchandeau@legrandchalon.fr

Références : IM/MM/2009

Chalon-sur-Saône, le

Madame, Monsieur,

Créé en 2003, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est porté depuis avril 2005 par la Communauté d'Agglomération Le Grand Chalon.

Le PLIE est un dispositif d'animation et de mise en œuvre de la politique de l'emploi en faveur des personnes rencontrant des difficultés majeures dans leur insertion professionnelle.

Afin de favoriser la mise en cohérence, la capitalisation et la consolidation des actions mises en œuvre sur le territoire chalonnais, par les structures intervenant dans le champ de l'économie, de l'insertion et l'emploi, il a été décidé le rapprochement de la Maison de l'Emploi et de la Formation du chalonnais et de la Mission Locale.

Afin de consolider cet objectif de rapprochement des outils territoriaux de l'emploi optimisant la mise en œuvre des politiques de l'emploi, le Conseil Communautaire du 10 décembre 2009 a approuvé l'intégration du dispositif PLIE au sein de la Maison de l'Emploi et de la Formation du Chalonnais.

Ce changement d'organisation dans la gestion du PLIE interviendra à compter du 1er janvier 2010. La Maison de l'Emploi et de la Formation deviendra l'animateur du PLIE et de ses instances (comité opérationnel et de suivi, comité technique et comité de pilotage).

Dans l'attente des évolutions relatives à la gestion des fonds FSE, je vous informe que pour l'année 2010, les demandes de subventions FSE seront toujours à effectuer auprès de la DRTEFP, laquelle versera directement les crédits correspondants aux opérateurs concernés.

.../...

Les services du PLIE instruiront les demandes des opérateurs préalablement à leur transmission à la DRTEFP dans le cadre d'un appel à projet similaire à celui de 2009. Ils les assisteront notamment pour finaliser les plans de financements des actions proposées.

Je vous informe également que le Grand Chalon conservera la même enveloppe de financement des projets qu'en 2009.

Vous trouverez ci-joint les pièces nécessaires à la réalisation de vos demandes de subventions, à savoir :

- un dossier type de demande de fonds FSE,
- le cahier des charges relatif à la programmation 2010.

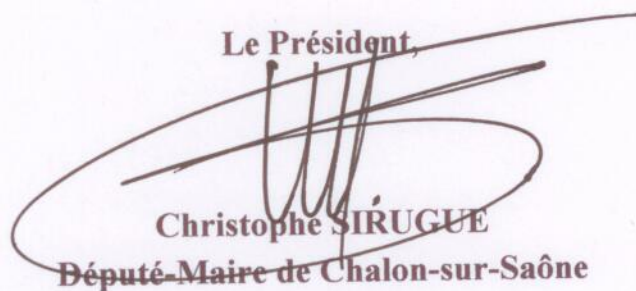
Vos dossiers sont à retourner aux services du PLIE **au plus tôt et dans tous les cas avant le 29 janvier 2010 délai de rigueur**. Ils seront transmis à la DRTEFP après examen par le comité technique et le comité de pilotage du PLIE avant présentation pour validation à une séance du Comité Régional Unique de Programmation.

Les services du PLIE restent à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

Ces modalités de gestion transitoires, dans l'attente des nouvelles modalités de gestion du FSE, ne remettent pas en cause notre engagement permanent à conduire une politique d'insertion des publics en difficulté sur le territoire du Grand Chalon.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération la meilleure.

Le Président,



Christophe SIRUGUE
Député-Maire de Chalon-sur-Saône